



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr>

Le 12 décembre 2019 – N°174

- ▶ **Le Premier Ministre annonce les mesures de la réforme des retraites**
- ▶ **Le colloque du COR**
- ▶ **Plafond de la sécurité sociale pour 2020**

Infos Retraites

▶ **Le Premier Ministre annonce les mesures de la Réforme des retraites**

Lors d'une allocution devant le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) le 11 décembre 2019, le Premier ministre a confirmé la volonté de mettre en place un régime unique par points, supprimant l'ensemble du système existant et ses régimes. Il a annoncé que le projet de loi sera présenté en conseil des ministres le 22 janvier et au parlement fin février.

Le Premier ministre a confirmé la mise en place d'un âge d'équilibre à 64 ans, avec un système de bonus-malus, qui pénalisera par une décote celles et ceux qui voudront faire valoir leur droit à pension à 62 ans, qui reste soit disant l'âge légal de départ en retraite !

Suite à la mobilisation exceptionnelle et la grève engagée le 5 décembre, FO persiste et signe en demandant le retrait pur et simple de cette réforme.

Pour FO, il est nécessaire de renforcer et d'élargir la mobilisation par la grève.

FO réaffirme que le système de retraite et ses régimes doit être préservé, et qu'elle est prête à négocier pour son amélioration.

▶ **Le colloque du COR**

Le lundi 2 décembre dernier, le Conseil d'Orientation des retraites a organisé son colloque annuel à Paris. Le thème choisi cette année était « les femmes et la retraite ».

C'est Jean-Paul Delevoye, Haut Commissaire à la Réforme des Retraites, qui a procédé à l'ouverture des travaux du colloque.

En effet, malgré une participation accrue des femmes au marché du travail et une réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, les pensions féminines restent

sensiblement inférieures aux pensions masculines, en France comme dans la plupart des pays développés.

Ces écarts de pension sont le reflet des différences de carrières entre les femmes et les hommes, mais également des règles de calcul des droits à pension des systèmes de retraite. Ainsi, les systèmes de retraite, et notamment le système de retraite français, comportent des dispositifs correcteurs des écarts de revenus, pendant la vie active et à la retraite.

Après un panorama général des inégalités entre les femmes et les hommes à retraite, le colloque s'est intéressé aux carrières, rémunérations et rôles sociaux qui sont autant de facteurs explicatifs des inégalités entre les femmes et les hommes, avant le passage à la retraite. Dans un second temps, ont été présentés différents dispositifs de solidarité du système de retraite français, susceptibles de corriger les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes.

La table ronde conclusive a été l'occasion de s'interroger sur la place des femmes dans le système de retraite : un système de retraite doit-il accorder des droits spécifiques aux femmes ? Et si oui, sous quelle forme ? Cette table ronde a apporté un éclairage sur la situation des femmes au regard de la retraite en France, aujourd'hui et demain, mais également à l'étranger.

► **Plafond de la sécurité sociale pour 2020**

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale pour l'année 2020 a été fixé à 3428 euros. A noter que pour l'année 2019, il était de 3377 euros.

Le plafond annuel de la Sécurité sociale 2020 sera de 41 136 euros.

Le secteur de l'emploi & des retraites vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

